

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2023-5-7-1

Séance du lundi 18 décembre 2023

BUDGET PRIMITIF 2024 - RESEAUX ET MOBILITE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à HOULNE Monique
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à ZAEGEL Sébastien
KLINKERT Brigitte donne procuration à REYMANN Anne
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à VOGT Victor
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie

STRAUMANN Eric donne procuration à KAMMERER Joseph
VETTER Jean-Philippe donne procuration à KRIEGER Laurent
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZELLER Fabienne donne procuration à DREXLER Sabine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la convention signée avec la Ville de Colmar n° 68-2023-021 du 16 novembre 2020 relative à l'exécution des travaux de gros et de petit entretien des sections des routes départementales comprises dans la traverse de l'agglomération colmarienne,
- VU la convention signée avec la Ville de Mulhouse n° 68-2022-019 du 10 mai 2022 relative à l'exécution des travaux de gros et de petit entretien des sections des routes départementales comprises dans la traverse de l'agglomération mulhousienne,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Réseaux et mobilités du 30 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2024, un budget de 149 119 495 € en dépenses et 16 039 498 € en recettes qui se ventile ainsi :

Pour la politique des routes, infrastructures et mobilités (annexe 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 30 408 845 € et un total d'autorisation d'engagement de 86 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 117 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 58 174 513,31 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 960 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 13 079 498 € et un total d'autorisation de programme de 950 000 €,

Pour la politique en faveur de la montagne (annexe 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 855 650 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 855 000 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2.1 et 2.2 de la présente délibération.
- ❖ Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Colmar d'un montant maximum de 45 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Colmar. Les crédits seront prélevés sur le programme 083 (opération P083O002), chapitre 65, fonction 843, nature 657348.
- ❖ Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Mulhouse d'un montant maximum de 45 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 083 (opération P083O002), chapitre 65, fonction 843, nature 657348.
- ❖ Attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Colmar d'un montant maximum de 160 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Colmar. Les crédits seront prélevés sur le programme 075 (opération P075O001), chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.
- ❖ Attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Mulhouse d'un montant maximum de 160 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 075 (opération P075O001), chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.

Adopté à la majorité

4 voix contre

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 abstention

0 non-participation au vote